

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Mireille Morel

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Amorin, MM.
Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

Excusées: Katia Bigot, Céline Vernaz

Absent : -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation des comptes rendus des séances des conseils municipaux du 10 novembre 2015 et du 8 décembre 2015**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Communauté de Communes - Reprise de la compétence SIVOM de la Valserine**
- **Proposition de M. Heuls d'acquisition d'une partie de la parcelle communale F 1757**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers-Divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Mireille Morel est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation des comptes rendus des séances des conseils municipaux du 10 novembre 2015 et du 8 décembre 2015

Les comptes rendus des séances des conseils municipaux du 10 novembre 2015 et du 8 décembre 2015 sont adoptés, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente sept déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de Mme Gauthier Christelle, Rue de Pré Bachat, cadastrée F 1459 et F 1461 de 7293 m² et 29 m².
Acquéreurs : M. et Mme Frédéric WEPPE.
- La propriété de M. Lopes Cardoso Antonio et Mme Da Concelcao Silva Isabel, 26 rue du Mont Blanc, cadastrée F 1285, de 1092 m².
Acquéreur : M. Elkhalil,

- La propriété de M. et Mme Deville Robert, Rue du Fort, cadastrée F 1828, de 21 m².
Acquéreurs : M. et Mme Deville Lionel, 74 rue du Fort à Collonges,
- La propriété de M. Mouleyre Jérémy et Mlle Gouley Nathalie, 138 rue de Pré Moitier, cadastrée F 1417, de 204 m².
Acquéreur : Mlle Aude Garassu, 62 rue Bizot, 01550 Collonges,
- La propriété de M. Anouar Mohamed et Mlle Musngi Audrey, 59 rue du Verger, Les Villas du Verger, cadastrée F 1609, F 1600, F 1601, F 1602, F 1603, F 1604, F 1621, F 1622, F 1623 et F 1624 de 2167 m² au total.
Acquéreurs : M. et Mme Ecuillon Christophe, 1758 Grande Route, 01630 Saint-Jean-de-Gonville,
- La propriété de M. Breton Guillaume et Mlle Rault Séverine, 148 rue de Pré Moitier, Le Vert Pré, cadastrée F 1416, de 191 m².
Acquéreurs : M. et Mme Vinot Fabien, 32 rue du Jura à Ornex,
- La propriété de M. Locatelli Christian à Ecorans, cadastrée B 250, de 19 m².
Acquéreurs : M. et Mme Jérôme Perritaz, 146 rue du Mont Livron à Collonges.

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Communauté de Communes – Reprise de la compétence SIVOM de la Valserine

Le conseil communautaire du 26 novembre 2015 a délibéré, à l'unanimité, sur la reprise de la compétence du SIVOM de la Valserine qui a notamment à sa charge le golf de la Valserine.

Conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-17) cette décision du conseil communautaire doit être notifiée aux maires des communes membres. La commune doit donc délibérer dans un délai de 3 mois à compter du 14 décembre 2015. L'absence d'avis durant ce délai vaut avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de la compétence SIVOM de la Valserine par la Communauté de Communes du pays de Gex, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5. Proposition de M. Heuls d'acquisition d'une partie de la parcelle communale F 1757

Le conseil examine la proposition de M. Heuls d'achat d'une partie de la parcelle communale F 1757. Le service des domaines a estimé le prix du m² à 80 €. Le terrain n'est pas constructible. Le conseil décide d'adresser une proposition de vente pour 80 €/m² à M. Heuls. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

6. Rapport des commissions municipales

- M. le Maire explique que le tribunal administratif a annulé 3 permis de construire au technoparc. Le tribunal a considéré que l'activité ne nécessitait pas la construction d'un logement sur place.
Les frais d'avocat seront pris en charge par l'assurance de la commune.

Une révision du Plan local d'urbanisme a été engagée sous l'égide de la communauté de communes qui a la maîtrise des PLU. Une enquête publique aura lieu du 15 février au 15 mars 2016.

Les logements seront interdits sur une partie du Technoparc.

- Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du conseil que deux orthophonistes doivent s'installer au centre médical en septembre 2016.
Il reste actuellement un local de disponible.

7. Courriers- Divers

- Le téléthon 2015 a permis de reverser à l'AFM Téléthon la somme de 22 774 €. Il s'agit du meilleur résultat du département de l'Ain.
- L'association l'Amicale de Boule d'Ecorans n'accepte pas l'offre d'un chalet proposée par la commune. Elle demande un agrandissement de son local.
- M. Prost souhaite acheter un appartement T3 au Centre Communal. Cet appartement donne sur la Grand'Rue. M. Prost demande une baisse de 4% du prix de vente.
A l'unanimité, les membres du conseil acceptent la proposition de M. Prost.
Il reste un appartement à vendre au CCMA.
- L'épicerie BEKA ouvrira le 12 février prochain.

La séance est levée à 21h15.
